

**Commune de Bassens**

# **Plan Local d'Urbanisme**

Révision n°1



## **VI - Bilan de la concertation**

## 1. Les grandes étapes

La révision du Plan d'Occupation du Sol en Plan Local d'Urbanisme a été engagée par la Commune de Bassens le 25 septembre 2002. L'élaboration de ce document s'est engagée suite à la réalisation d'un marché de définition visant à définir un projet de développement sur le territoire communal.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune de Bassens a défini les modalités de la concertation lors du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2002. Cette concertation a eu pour objectifs, tout au long de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- d'informer les habitants ainsi que les acteurs concernés par le projet de révision et les choix essentiels envisagés,
- de permettre l'expression de chacun et de recueillir les avis et attentes afin de les intégrer au projet.

La concertation s'est déroulée sous la forme de réunions publiques durant lesquelles ont été projetés sur écran les divers documents de travail du P.L.U.

Le **diagnostic** et l'**état initial de l'environnement** ont été présentés en réunion publique le 19 Novembre 2004. Les premiers enjeux communaux ont également été formulés lors de cette réunion.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** a été présenté lors de 3 réunions publiques de concertation :

- la première, dans le secteur « Chef Lieu Centre », 28 janvier 2005
- la deuxième, dans le secteur de « la Plaine », le 25 février 2005,
- la troisième, dans le secteur du « Versant des Monts », le 25 mars 2005.

Une troisième réunion publique de concertation a été réalisée le 15 février 2006 dans le but de présenter les évolutions et modifications apportées au projet de P.L.U. suite aux avancées de la réflexion des différents projets sur la commune (**orientations d'aménagement**). Une synthèse du **zonage** et du **règlement** ont également été présentées lors de cette réunion.

## 2. Synthèse et prise en compte des remarques

Les différentes interventions publiques, lors des réunions publiques de concertation,

ont portées principalement sur les points suivants :

### a. Les déplacements

Comment gérer l'augmentation de la circulation inhérente au développement de l'urbanisation ?

Qu'en est-il du développement des déplacements doux et des transports en commun ?

Le Plan Local d'Urbanisme affiche plusieurs éléments visant à améliorer et diversifier les déplacements, motorisés comme doux :

- le renforcement de la route de Saint Alban-Leyse en remplacement de l'ancien emplacement réservé initié par le Département de la Savoie. Le gabarit de la voie sera élargi et des emplacements réservés sont inscrits au P.L.U. afin de permettre ce nouveau gabarit sur l'ensemble de la route de Saint Alban-Leyse.
- l'inscription d'un emplacement réservé dans le secteur du Chapitre pour la réalisation d'une nouvelle connexion avec Saint Alban-Leyse.
- la réalisation d'une nouvelle liaison viaire « la Plaine » / « les Monts » : création d'un barreau N. 512/N.6 sur l'emprise de la déviation du Nant Petchi, déviation de la rue Centrale, réalisation d'une nouvelle liaison traversant le secteur du C.H.S. et desservant la « Ferme de Bressieux ». Sur le secteur du « Versant des Monts », en raison de problèmes techniques liés aux fortes pentes, la desserte des futurs quartiers sur le versant ne se fera pas par le prolongement du chemin du Grivet mais par le confortement du chemin des Monts Dessus.
- la réalisation d'une liaison douce reliant les berges de la Leyse au secteur des Monts empruntant : le futur barreau N.512/N.6, la route de Saint Alban Leyse, la future voirie de desserte de la « Ferme de Bressieux » et le chemin du Grivet.
- la Commune de Bassens a la volonté de limiter les pentes de voirie à moins de 10% afin de mieux gérer les problèmes d'accès, de déneigement, etc.

### b. La qualité architecturale et la typologie des constructions

Comment améliorer la qualité architecturale des constructions ?

La commune répond-elle aux exigences de logements sociaux de la loi Solidarité Renouvellement Urbain ?

Sur ces questions, le Plan Local d'Urbanisme :

- impose la réalisation d'au moins 1/3 de logements locatifs sociaux sur les secteurs de projet par une « servitude pour réalisation de logements locatifs sociaux »,
- permet la diversité de typologies des constructions par un Coefficient d'Occupation du Sol permettant la réalisation d'habitat groupé ou intermédiaire, en inscrivant dans les schémas d'orientations d'aménagement la réalisation de logements individuels, intermédiaires et collectifs.
- autorise la réalisation de projets architecturaux contemporains : autorisation des toitures terrasse par exemple.

### c. La gestion des problèmes d'inondabilité

Comment le P.L.U. répond aux problèmes d'inondabilité du Nant Petchi ?

Des travaux de dérivation du Nant Petchi devraient être lancés dans les années à venir par le SICEC permettant de limiter les risques d'inondations.

### d. Les équipements

Quels sont les projets d'équipements publics inscrits dans le P.L.U. ?

A ce titre est prévu dans le Plan Local d'Urbanisme :

- l'ouverture au public du secteur militaire de la crête des Monts repéré comme parc d'agglomération dans le Schéma Directeur.
- la volonté de conforter le pôle petite enfance dans le secteur de la Plaine à proximité du stade : réalisation d'une crèche ?
- la réalisation d'équipements publics dans la « Ferme de Bressieux » dont la programmation reste à définir.

Au-delà des réunions publiques de concertation, la Commune de Bassens a associé très largement les personnes publiques concernées par les différents projets communaux.

De nombreuses réunions techniques de travail ont ainsi été réalisées avec le Centre Hospitalier de Savoie concernant le secteur de projet de la « Ferme de Bressieux ».